

MASSAGUEL

Feuilleton d'informations Municipales N°10

Sommaire :

- Edito et info
- Rythmes scolaires
- Programme de la fête
- Conseils municipaux
- Infos



EDITO

A quelques semaines du début des congés scolaires annuels, ce numéro du feuilleton municipal vous informe sur la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme a pour but, le mieux être des enfants et leur réussite dans le milieu scolaire.

Elle sera mise en place à Massaguel dès la rentrée de septembre 2013

Attendre la rentrée 2014 n'aurait rien changé pour la commune, étant informés de cette réforme depuis fin 2012.

Financièrement le coût annuel, par enfant, pour la commune de Massaguel est d'environ 1500 €; le surcoût de la réforme est estimé à 100 € par enfant.

Proportionnellement, ce surcoût nous semble faible par rapport à l'enjeu qui est de diminuer l'échec scolaire.

L'avenir de nos enfants, c'est le choix que le conseil municipal a fait en liaison avec l'éducation nationale.

Le Maire et le Conseil Municipal

AGENDA

- Fête du village du jeudi 27 juin au dimanche 30 juin.
- Mercredi 19 juin tour de ville avec la chorale La Chanterelle
- Vendredi 21 juin fête de la musique à partir de 19 heures sur la place (organisation MJC)
- Dimanche 30 juin à 11h30 inauguration d'une stèle à la mémoire des morts de toutes les guerres et en particulier de celle d'Algérie.
- Exposition des artistes amateurs du 14 au 20 juin dans la nouvelle salle des associations

INFO

Rappel: Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune doit proposer des activités périscolaires de type sportives, artistiques, culturelles, littéraires, ateliers numériques, jardinage, etc...

Les personnes intéressées pour animer ces activités peuvent venir à la mairie pour plus d'informations.

SITE INTERNET

www.massaguel.fr

Vous pourrez vous inscrire sur le site pour recevoir les news ainsi que le bulletin municipal.

LA REFORME DES RYTMES SCOLAIRES

.Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les grandes lignes de la réforme : un cadre national exigeant qui favorise les ambitions éducatives des territoires

- Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.
- À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.
- Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
- Des déclinaisons locales seront possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les contraintes et les atouts des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.

.A Massaguel les horaires seront les suivants:

	7h30	9h	12h	13h30	15h30	16h	16h30	18h
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	P.MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		APC et TAP	ACCUEIL	
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	P.MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		TAP	ACCUEIL	
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT						
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	P.MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		APC et TAP	ACCUEIL	
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	P.MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT		TAP	ACCUEIL	

APC = Activités Pédagogique complémentaires

TAP = Temps d'Activités Périscolaires

MASSAGUÉL

en fête

VENDREDI 28 JUIN

22h-0h ZUMBA

Cours : 10€

SAMEDI 29 JUIN

11h *tour de ville*

19h *remise des prix épouvantails*

19h30 **APERO & REPAS SUR LA PLACE**

RESERVATION. MAIRIE 05.63.50.32.98 & EPICERIE 05.63.50.05.87 AVANT 26JUN

22h30 *feu d'artifice*

23h **BAL AVEC**

BACKSTAGE

DIMANCHE 30 JUIN

11h30 *inauguration stèle monument aux morts*

12h30 *auberge espagnole au four à pain*

14h *pétanque doublette*

15h *rando autour du village*

LUNDI 1^{er} JUILLET

14h *pétanque*

1) Dossier FLAMENT

Monsieur FLAMENT nous a informé de son souhait de réintégrer son poste au 25 février 2013. Nous lui avons demandé de passer une visite d'aptitude professionnelle au SIST du Tarn ainsi qu'auprès d'un médecin agréé dont nous lui avons fourni la liste.

Suite à ces visites monsieur FLAMENT nous a fait parvenir un dossier comprenant :

- La fiche médicale de visite du SIST
- L'avis du médecin agréé

Par ailleurs il nous a fait parvenir l'avis médical de son médecin traitant stipulant son inaptitude à son poste de travail au moins jusqu'à fin mai 2013.

Compte tenu de tous ces éléments la mairie de Massaguel sollicite le Comité médical, du CDG 81 pour avis sur l'aptitude ou l'inaptitude de notre agent communal

Un courrier lui sera envoyé stipulant que suite à l'avis médical de son médecin traitant, la mairie de Massaguel ne peut le réintégrer au 25 février 2013.

2) Contrôle hygiène cantine

Le DDCSPP du Tarn a effectué une inspection sanitaire de la cantine scolaire le 27 novembre 2012. Nous avons reçu le rapport d'inspection le 18 janvier listant les non-conformités relevées. Un échéancier écrit dans un délai de 3 mois spécifiant les aménagements et ou les procédures permettant de maîtriser l'hygiène au sein de la cuisine et la salle de restauration doit leur être adressé.

Une autre visite a été programmée le 07 mars 2013 pour apporter des précisions complémentaires.

3) Rythme scolaire

Une réunion organisée par l'éducation nationale a eu lieu le 31 janvier à Castres concernant les rythmes scolaires. Actuellement la France a un rythme de 24h/semaine réparties sur 144 jours/an, alors que d'autres pays ont une moyenne de 20 à 25h/semaine réparties sur 188 jours/an, ce qui pourrait expliquer le taux d'échec scolaire. Pour y remédier le gouvernement a mis en place de nouveaux rythmes scolaires avec le même nombre d'heures (24h) réparties sur 4,5 jours.

Avec des journées maximum de 5h30 et une demi journée le mercredi ou le samedi de 3h30 maxi, la pause « méridienne » (cantine garderie) serait d'1h30 minimum.

Pour l'école de Massaguel, deux simulations sont envisagées avec des périodes de 30mn. ou 1 heure d'activités périscolaires journalières.

1) Dossier FLAMENT

Suite à la demande de réintégration de monsieur FLAMENT au sein de la collectivité de Massaguel, une réunion a eu lieu en mairie le 22 février 2013. Etaient présent le docteur CASANOVA, de la médecine du travail, madame NADI du centre de gestion et monsieur le Maire. Avec pour base de travail, la fiche de poste annotée par le médecin agréé. cette réunion a servi à définir les tâches que pourraient accomplir l'agent à mi-temps sur un poste aménagé. Entre les différents travaux d'entretien des espaces verts ou des locaux communaux, un total de 250h/an de travail sur l'année a été estimé.

Réunion du conseil municipal

Le mi-temps préconisé par les médecins donne une durée annuel de 728.50 heures.

De ce fait, le poste d'agent d'entretien ne pourra pas lui être proposé.

A la demande de monsieur Le Maire, monsieur FLAMENT a prolongé sa mis en disponibilité pour 3 mois (jusqu'au 25 mai 2013).

2) Conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 18 février 2013. En début de réunion monsieur Le Maire a évoqué le problème d'effectif pour la rentrée de septembre 2013. Il a précisé qu'il a envoyé un courrier à l'inspecteur d'académie pour défendre le maintien des 2 classes. Il a fait le constat que depuis quelques années, certains parents retirent les enfants de l'école de Massaguel.

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires une discussion s'est engagée avec les délégués de parents d'élèves et les enseignants, le Maire a précisé que le conseil étudie toutes les possibilités pour engager la réforme dès 2013.

3) Rythme scolaire

Une réunion a été organisée par la mairie avec les enseignants (seul Mme HERAIL Céline était présente) pour discuter des rythmes scolaires.

Les deux parties se sont mis d'accord pour instaurer les rythmes scolaires à la rentrée 2013-2014 avec un temps de périscolaire en fin de journée.

Monsieur DOUGADOS et Monsieur MARTINEZ sont d'accord pour intervenir sur 2 groupes d'enfants le vendredi pendant le temps périscolaires. La mairie recherche des intervenants pour le mardi (art plastique, lecture, jardinage, etc..).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013-2014

4) Prix vente de l'eau

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien du prix de l'eau à 1€, et de la taxe d'assainissement à 0,80€, l'abonnement annuel reste à 60€

5) Achat tables

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité d'acheter des tables pour la salle des associations ainsi que pour la cantine. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'achat de matériel.

Une commande de 25 tables sera passée avec la société SEDI.

6) Taxes locales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'évolution des « taxes des ménages » depuis ces dernières années. En ce qui concerne la taxe d'habitation il précise que celle-ci est la plus faible du can-

ton, et que son niveau faible a des conséquences négative sur les taux de subventions. Après délibération le conseil municipal vote pour une augmentation de 1,5% de la TH, elle passe de 6.09 % à 6.18% ,la Taxe Foncière Bâti (13.30%) et la Taxe Foncière Non Bâti (65.10 %) reste inchangée. Compte tenu de ces nouveaux taux, l'augmentation annuelle pour une habitation de type F3, serait de l'ordre de 10€ hors augmentation des bases foncières déterminée par les services fiscaux.

7) Vote Compte administratif de la commune

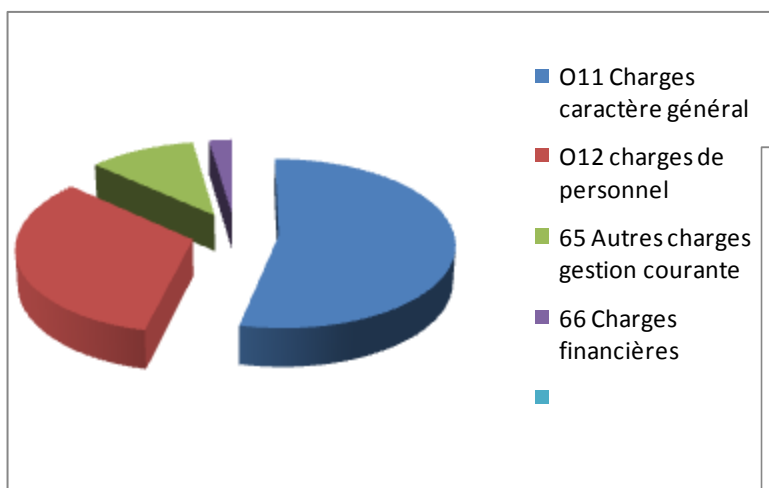
Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 de la commune.

Le résultat de l'exercice affiche un résultat positif de 28008,43 et se décompose comme suit :

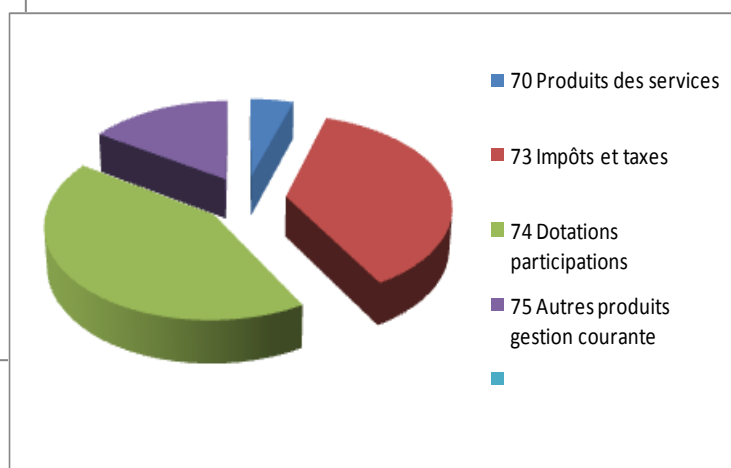
- Dépenses de fonctionnement : 179 363,13€
- Recettes de fonctionnement : 247 500,62€
- Dépenses d'investissement : 103 380,23€

Recettes d'investissement : 60 343,84€

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



8) Vote compte administratif eau et assainissement

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 de l'eau et l'assainissement.

Le résultat de l'exercice affiche un résultat négatif de 971,55€ et se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 45 897,27€
- Recettes de fonctionnement : 131 672,33€
- Dépenses d'investissement : 135 791,76€
- Recettes d'investissement : 76 718,01€

L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau

Les résultats de l'année 2012

Collectivité : MAIRIE DE MASSAGUEL

Réseau : MASSAGUEL

De la source au robinet, votre eau est très surveillée

L'eau, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS), via sa délégation territoriale du Tarn.

*Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2012, 6 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire Eurofins - IPL Sud sur votre réseau nommé : **MASSAGUEL**.*

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire sur l'année 2012

Bactériologie : Norme : Absence de bactéries indicatrices de contamination fécale

6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.

Eau présentant une non conformité bactériologique périodique.

Dureté : Teneur en calcium et magnésium de l'eau

Valeur moyenne mesurée : 16,0 °F (degré français).

Eau douce.

Nitrates : Norme (limite réglementaire de qualité) : 50 mg/L

Valeur moyenne mesurée : 15 mg/L et valeur maximale mesurée : 15 mg/L.

Toutes les valeurs en nitrates sont conformes à la norme.

Fluor : Oligo-élément bénéfique pour la santé en apport modéré

Norme (limite réglementaire de qualité) : 1,5 mg/L

Valeur moyenne mesurée : Non mesurée sur la période et valeur maximale mesurée : Non mesurée sur la période .

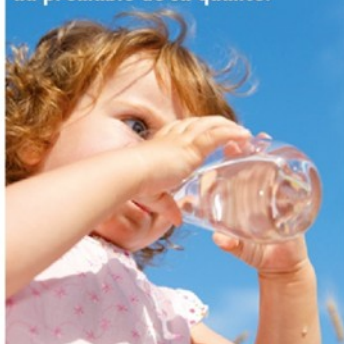
Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.

Pesticides : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 µg/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 µg/L

Bon à savoir

Pour éviter tout risque de contamination du réseau au public il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations de l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable distribuée.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits sans vous être assuré au préalable de sa qualité.



Même après une courte absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.



Des périmètres de protection sont définis autour des captages, pour prévenir les risques de pollution.

BILANS, SYNTHÈSES, RÉSULTATS D'ANALYSES : RETROUVEZ TOUTE L'INFO SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SUR WWW.ARS.MIDIPYRENEES.SANTE.FR RUBRIQUE EAU ET SANTE

Programme 2013 Animations à Thème La Culture en Mosaïque



Cambounet s/ Sor : Animations bibliothèque :

- "Café-Lire" une fois par trimestre, le mercredi : séance fin mai
- Ludothèque : "L'heure du conte" (temps périscolaire) 2 fois/mois
- Atelier de marque-pages.

Saix :

- Exposition sur le jardinage à la bibliothèque municipale, du 7 mai au 10 juin, avec un temps fort en plein air sur les berges de l'Agout le dimanche 2 juin,
- Fête de la nature 1er week-end de juin (thème : "Les jardins")

Viviers-lès-Montagnes :

- Concours dessin et écriture pour les scolaires, thème : "les saisons "

Massaguel : Musique en plein air au château de Massaguel, le dimanche 11 août à 18h, récital de Piano + voix (soprano et baryton).

"Bibliothèque en plein air" avec la participation des bibliothèques de Verdalle, Viviers, Cambounet, Saïx et Sémalens, à la base des étangs à Saïx début juillet.

CCSA : Samedi 25 mai

"Fête des Etangs " à Saïx
- Expositions, animations, jeux, stand du réseau culturel.

SEMALENS :

- Cinécran à 20h30, salle de la MJC, le dimanche, 1 fois/mois

VERDALLE :

- Cinécran à 20h30, au foyer rural, 1 fois/mois, le jeudi (sauf exception)

VIVIERS LES MONTAGNES :

- Cinécran, 1 fois/an, séance estivale en plein air gratuite (place des Ormeaux)

SAIX :

- Cinécran, 1 fois/an, séance estivale gratuite en plein air (place Jean Jaurès)

SOUAL :

- Cinécran, à 20h30 à la salle des fêtes, 3 fois/an, le vendredi (sauf exception)

PUYLAURENS :

- Cinécran, à la Halle aux grains, 1 fois/mois, le lundi

ALGANS :

- Cinécran, à la salle culturelle : *Actuellement en travaux*

CINECRAN 81



Participation aux jeux, concours : inscriptions et règlements - informations - programme Cinécran, en mairies et dans les bibliothèques concernées.

N° Téléphone mairies : AGUTS : 05-63-75-72-09 ; ALGANS-LASTENS : 05-63-75-76-30 ; APPELLE : 05-63-75-06-00 ; BERTRE : 05-63-75-06-89 ; CAMBON-LES-LAVAUUR : 05-63-75-75-75 ; CAMBOUNET SUR LE SOR : 05-63-71-71-87 ; CUQ TOULZA : 05-63-75-71-17 ; DOURGNE : 05-63-50-31-20 ; ESCOUSSENS : 05-63-50-21-70 ; LACROISILLE : 05-63-70-22-38 ; LAGARDIOLLE : 05-63-50-35-71 ; LESCOUT : 05-63-75-53-25 ; MASSAGUEL : 05-63-50-32-98 ; MAURENS-SCOPONT : 05-63-75-71-91 ; MOUZENS : 05-63-75-72-40 ; PECHAUDIER : 05-63-75-72-05 ; PUYLAURENS : 05-63-75-00-18 ; ST-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES : 05-63-50-25-45 ; ST AVIT : 05-63-50-37-70 ; ST-GERMAIN-DES-PRÉS : 05-63-75-54-55 ; ST-SERNIN-LES-LAVAUUR : 05-63-75-01-10 ; SAÏX : 05-63-74-71-76 ; SEMALENS : 05-63-71-74-43 ; SOUAL : 05-63-75-52-49 ; VERDALLE : 05-63-50-32-48 ; VIVIERS-LÈS-MONTAGNES : 05-63-74-77-03

Contacts bibliothèques :

Cambounet : Tél. : 05 63 71 71 87

Cuq-Toulza : Tél. : 05 63 75 71 17
Médiathèque : felix.brande@alsatis.net

Dourgne : Tél. : 05 63 74 26 84

Puylaurens : Tél. : 05 63 70 21 32
bibliotheque@puylaurens.fr



Saix : Tél. : 05 63 72 39 83
bibliotheque@ville-saix.fr

Sémalens : Tél. : 05 63 70 94 54

Soual : Tél. : 05 63 75 83 98
bibliotheque-soual@orange.fr

Verdalle : Tél. : 05 63 50 32 48

Viviers : Tél. : 05 63 74 77 03